



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 mai 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2020

22 juillet 2020-25 juillet 2020

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

### Résumé des activités de la Commission économique pour l'Afrique, 2019-2020

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le résumé des activités de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2019-2020.



## Résumé des activités de la Commission économique pour l'Afrique, 2019-2020

[Original : anglais, arabe et français]

### *Résumé*

Entre avril 2019 et mars 2020, la Commission économique pour l'Afrique a franchi plusieurs étapes importantes dans l'action menée pour aider les États à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de développement, conformément à ses nouvelles orientations stratégiques, qui visent à proposer des idées et des mesures propices à l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. On résume dans le présent rapport les principales réalisations de cette période pour illustrer la manière dont la Commission a exécuté ses trois fonctions essentielles, notamment en menant les interventions menées à l'appui des priorités régionales et sous-régionales, en assurant des services consultatifs stratégiques aux niveaux national, sous-régional et régional, et en fournissant aux États qui en font la demande un appui technique et une aide au renforcement des capacités. On y trouvera également des informations sur le rôle déterminant que jouent les structures de dialogue et de formation de consensus de la Commission, s'agissant de renforcer la capacité des fonctionnaires africains à élaborer des politiques et à les mettre en œuvre.

## I. Introduction

1. En 2019, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a franchi plusieurs étapes importantes dans l'action menée pour aider les États à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de développement, conformément à ses nouvelles orientations stratégiques, qui visent à proposer des idées et des mesures propices à l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine.

2. Pour l'Afrique comme pour le reste du monde, l'année 2020 marque le début de la décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable. Dans cette perspective, il est essentiel de mieux cibler la réalisation des objectifs de développement durable. Pour les pays africains, il est absolument nécessaire d'accélérer l'action menée pour réaliser les promesses de prospérité qui y sont contenues. Pour ce faire, la CEA a commencé en mars 2019 à mettre en œuvre une stratégie d'exécution intégrée et cohérente des programmes dans 22 pays cibles en regroupant ses principales réalisations attendues, afin de mettre en commun certaines activités de planification et de mise en œuvre, de sorte que l'investissement dans certains secteurs spécialisés puisse atteindre un seuil critique dans les pays en question. Cette stratégie aide déjà à améliorer les liens entre les programmes et à apporter un appui multidimensionnel et intégré aux pays en matière de politiques, ainsi qu'à utiliser au mieux les ressources limitées qui sont disponibles pour répondre plus efficacement aux priorités nationales.

3. Principal créateur d'emplois sur le continent, le secteur privé est au cœur des discussions sur le développement à la CEA. La Commission approfondit sa collaboration avec les acteurs de ce secteur pour soutenir les politiques qui favorisent leur participation à l'économie et le renforcement de la gouvernance du secteur. Elle travaille également avec les principales parties prenantes pour faire en sorte que les pays africains bénéficient de l'évolution rapide des technologies. Grâce aux efforts de la CEA, les pays ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et ont commencé à élaborer des stratégies nationales de compétitivité. En ce qui concerne les infrastructures, l'accent est passé du discours stratégique à l'action sur le terrain grâce à l'initiative des obligations pour le développement durable, qui vise à encourager le secteur privé à financer le déploiement d'énergies propres pour répondre aux besoins énergétiques croissants du continent.

4. Guidée par ses orientations stratégiques, le Cadre Union africaine-Organisation Nations Unies et les travaux des nouvelles coalitions thématiques, la CEA tire parti des partenariats avec les autres entités des Nations Unies et les autres acteurs du système mondial pour le développement afin d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement, en s'appuyant sur un programme de travail ciblé qui met l'accent sur la gouvernance macroéconomique, le développement du secteur privé, la technologie, les données et les statistiques, les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités, l'égalité des genres et l'intégration régionale.

5. On présente ci-après quelques-unes des réalisations notables de 2019 pour illustrer la manière dont la Commission a exécuté ses trois fonctions essentielles, notamment en menant des interventions à l'appui des priorités régionales et sous-régionales, en assurant des services consultatifs en matière de politique générale aux niveaux national, sous-régional et régional, et en fournissant aux États membres qui en font la demande une assistance technique et une aide au renforcement des capacités. On y trouvera également des informations sur le rôle déterminant que jouent les structures de dialogue et de formation de consensus de la CEA, s'agissant

de renforcer la capacité des fonctionnaires africains à élaborer des politiques et à les mettre en œuvre.

## **II. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région**

### **A. Pauvreté, questions de genre et politique sociale**

#### **Renforcement de la capacité des États membres à suivre les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes**

6. La CEA a largement appliqué l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, utilisé par les États membres pour réaliser des auto-évaluations de leurs progrès en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes ainsi que pour produire leurs rapports nationaux à présenter à l'occasion de l'examen des 25 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'Indicateur a également été utilisé pour produire le rapport de synthèse de cet examen régional, qui a été approuvé par les États membres lors d'une réunion de la Commission de l'Union africaine. En outre, l'Indicateur, les rapports nationaux et le rapport régional ont été utilisés par les experts et les ministres pour rédiger le document portant déclaration politique et messages clefs de l'Afrique qui sera soumis à la réunion mondiale sur l'examen des 25 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

7. L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a aussi servi à la production de plusieurs supports et outils de connaissances qui ont été utilisés pour fournir aux États membres des services d'appui technique adaptés à leurs besoins et pour dispenser une formation pratique à leurs agents. Ces supports et outils ont également enrichi des dialogues de haut niveau qui ont débouché sur la promotion et l'adoption de politiques. Par exemple, en Namibie, la CEA a contribué à la production de la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes, qui guidera les mesures gouvernementales visant à accélérer l'avancement économique des femmes. Cette stratégie a ensuite été validée par les parties prenantes en vue de son approbation par le conseil des ministres. De même, la CEA a apporté un appui technique à la Mauritanie, notamment en évaluant la stratégie nationale d'institutionnalisation des questions de genre et en élaborant une feuille de route visant à remédier aux lacunes constatées. Cela a permis la dimension du genre dans l'examen du plan national de développement et du cadre statistique du pays.

8. Ces efforts ont contribué à renforcer la capacité des États membres à suivre les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes. Ainsi, 50 pays ont présenté dans les délais impartis leurs rapports nationaux sur l'examen des 25 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ; 29 d'entre eux ont fait des références directes et indirectes à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et utilisé des analyses connexes dans leurs rapports nationaux d'auto-évaluation, dans le cadre du processus d'examen.

9. De plus, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a été utilisé pour établir la grille de résultats concernant la parité des sexes de l'Union africaine. Il s'agit d'un outil d'évaluation et de classement que l'Union africaine a conçu en 2016 pour mesurer les résultats des pays en ce qui concerne l'égalité des genres, l'exploitation du dividende démographique et la lutte contre la corruption. Les conclusions de l'évaluation réalisée au moyen de la grille ont été présentées à la session de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de

l'Union africaine de 2019, au cours de laquelle des prix ont été décernés aux chefs des cinq États membres qui avaient obtenu les meilleurs résultats en ce qui concerne le respect du principe de responsabilité en matière d'égalité des genres. Déployé de façon progressive au fil des ans, l'indicateur était utilisé dans 40 pays en 2019.

### **Amélioration des compétences techniques en génie biomédical et de la capacité d'innovation des jeunes**

10. La CEA a lancé en 2011 un projet pilote visant à aider les États membres à exploiter les nouvelles technologies pour améliorer leurs résultats en matière de soins de santé. Destiné à mettre l'ingénierie au service de la santé en Afrique, ce projet a été conçu pour renforcer les capacités des États membres en matière de génie biomédical et d'innovation de façon à remédier à l'insuffisance des appareils médicaux et à permettre ainsi aux professionnels de la santé d'offrir certains services vitaux. Le projet avait pour principal objectif de renforcer la capacité des pays africains à installer, à réparer, à entretenir et à mettre à niveau les appareils médicaux, de susciter l'intérêt des étudiantes pour l'ingénierie et d'améliorer les compétences des Africains en matière d'entrepreneuriat et d'innovation pour assurer la présence d'appareils médicaux sur le marché.

11. Depuis 2011, la CEA encourage les décideurs, les instituts de recherche industrielle, le secteur privé, les hôpitaux et les universités à soutenir le développement du génie biomédical et à y investir. Ces efforts ont contribué à renforcer la capacité des États membres à exploiter les nouvelles technologies, comme en témoigne le nombre important de jeunes qui sont actuellement capables d'installer, de réparer, d'entretenir et de mettre à niveau des appareils médicaux.

12. Le projet a contribué à instaurer une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans le secteur des appareils médicaux et à mettre en place les ressources humaines nécessaires pour mettre sur le marché des technologies et des services nouveaux et améliorés dans ce domaine. Près de 1 200 étudiants se sont inscrits dans des programmes de premier, deuxième et de troisième cycles en génie biomédical. Parmi les étudiants qui ont participé aux universités d'été des innovateurs entre 2012 et 2016, 48 % ont maintenant lancé leur propre entreprise ; 65 % ont développé de nouveaux prototypes ; 92 % ont conservé les réseaux sociaux ainsi créés ; et 19 % ont obtenu des subventions. Environ 30 % des étudiants étaient des femmes et tous les prix de l'innovation attribués lors des sept cours d'été ont été remportés par des étudiantes.

13. Afin d'assurer la pérennité des résultats obtenus, le Consortium pour le génie biomédical africain a été lancé en 2012 pour servir de gardien et de promoteur des normes de formation et de recherche, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources ainsi que de promoteur des échanges d'enseignants et d'étudiants. Depuis lors, le Consortium a obtenu deux subventions d'un montant total d'environ 3 millions de dollars : une subvention de 1,5 million de dollars fournie par l'Union européenne et destinée à financer les formations de troisième cycle et les échanges de personnel (voir le site Web du projet à l'adresse [www.africanbmemobility.org](http://www.africanbmemobility.org)) et une autre d'un montant de 1,2 million d'euros, destinée à financer la création d'une plateforme électronique Afrique-Europe pour la conception d'appareils médicaux sûrs (voir le site Web du projet à l'adresse <http://ubora-biomedical.org>). Deux équipes partenaires travaillant au Malawi et en Ouganda ont remporté des prix au niveau mondial pour leurs innovations en matière de design, dont l'une est déjà sur le marché tandis que l'autre a subi tous ses premiers essais cliniques en 2018.

## **B. Renforcement du commerce et de l'intégration régionale**

### **Ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et stratégies permettant d'exploiter les avantages de la Zone**

14. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'Union européenne, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international, les bureaux des coordonnateurs résidents et les partenaires de développement, la CEA a contribué au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales entre les États membres en vue d'accroître les flux commerciaux, de renforcer l'industrialisation, d'augmenter les investissements et d'améliorer les équipements, en s'employant à faire mieux comprendre les avantages qu'offre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et les difficultés que pose sa mise en œuvre. C'est ainsi que la CEA a organisé des campagnes de sensibilisation dans 34 États membres à l'intention des autorités nationales, des organisations de la société civile, des journalistes et du secteur privé dans le cadre de forums nationaux, de manifestations promotionnelles de haut niveau et d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'Accord et l'importance de sa ratification.

15. Pour exploiter les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine, il faut commencer par l'intégrer dans l'ordonnancement juridique interne et les cadres nationaux. À cette fin, la CEA aide les États membres à élaborer des stratégies nationales concernant la Zone de libre-échange. Les pays doivent déterminer leurs déficits de capacités ainsi que leurs avantages comparatifs et compétitifs en vue de se diversifier ainsi que de développer ou d'intégrer des chaînes de valeur dans le cadre de l'Accord. Pour ce faire, ils doivent concevoir et mener de nouvelles initiatives ou modifier les cadres directifs existants, l'objectif étant de tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange. Les stratégies nationales ont permis de mettre en évidence les principales possibilités en matière de création de valeur ajoutée, de commerce et d'investissement, ainsi que les contraintes liées à l'offre, les mesures d'intensification des échanges et les moyens de production nécessaires pour tirer pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le contexte de la Zone de libre-échange. Ces stratégies contribuent principalement à la réalisation des objectifs de développement durable 17 (cibles 17.11 et 17.12) et 9 (cible 9.2.1).

16. Ces efforts ont permis aux États membres de mieux comprendre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Au moins 22 États membres devaient ratifier l'Accord pour qu'il entre en vigueur, d'où la nécessité de déployer des efforts de promotion et de sensibilisation soutenus pour remplir cette condition et obtenir un nombre maximum de signataires. En avril 2019, le seuil des 22 pays a été atteint. En conséquence, l'Accord est entré en vigueur en mai 2019. En juillet 2019, sa phase opérationnelle a été lancée au Sommet de l'Union africaine tenu au Niger. Seul un des 55 membres de l'Union africaine ne l'a pas encore signé. À la fin de 2019, 27 pays avaient déjà ratifié l'Accord et neuf stratégies nationales sur la Zone de libre-échange avaient déjà été élaborées.

### **Mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique australe**

17. En outre, la CEA a fourni des services d'appui technique aux États membres pour les aider à sensibiliser les parties prenantes à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et a également contribué à l'élaboration de stratégies nationales sur la Zone de libre-échange par lesquelles les pays pourraient donner au secteur privé et, en particulier, aux microentreprises et petites et moyennes

entreprises, les meilleures chances de tirer parti de l'élargissement du marché régional qui en résultera. Des ateliers multipartites nationaux de sensibilisation et de consultation ont été organisés au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe en 2019, tandis que des stratégies nationales ont été produites et validées pour la Zambie et le Zimbabwe. Ces initiatives ont permis de faire mieux comprendre et connaître la Zone de libre-échange continentale africaine et de dissiper les appréhensions et le scepticisme manifestés par les parties prenantes, en particulier les acteurs du secteur privé, à l'égard de ce qu'elles considéraient au début comme des incidences négatives de l'Accord, mettant ainsi les pays sur la voie de sa ratification.

18. Les mesures susmentionnées ont contribué à renforcer les programmes sous-régionaux et nationaux ainsi que la capacité des acteurs sous-régionaux et nationaux à assurer l'avènement d'une industrialisation inclusive pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, comme en témoignent les trois faits énoncés ci-après. Premièrement, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont adopté en août 2019 un modèle de développement des capacités des microentreprises et petites et moyennes entreprises en Afrique australe ainsi que le protocole de la SADC sur l'industrie, élaboré avec l'appui technique de la CEA. Deuxièmement, les efforts que l'Afrique australe fournit pour promouvoir le commerce intrarégional en tant que moyen de développer les capacités productives des microentreprises et petites et moyennes entreprises ont été mis en évidence par la ratification de l'Accord dans cinq pays membres de la sous-région, à savoir l'Afrique du Sud, l'Eswatini, Maurice, la Namibie et le Zimbabwe. Troisièmement, des stratégies nationales sur la Zone de libre-échange ont été élaborées pour la Zambie et le Zimbabwe.

19. Ces réalisations, à savoir l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de la zone de libre-échange par deux pays, la ratification de l'accord par cinq pays et l'adoption d'instruments clés par une communauté économique régionale, représentent six résultats, contre l'objectif prévu de trois résultats.

### **C. Modélisation multidimensionnelle intégrée, analyse des politiques et réformes institutionnelles**

#### **Renforcement de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques par l'utilisation de modèles macroéconomiques**

20. Pour répondre au nombre croissant de pays africains qui lui demandaient de leur apporter une assistance technique en matière d'outils et d'activités de développement des capacités correspondantes, la CEA a lancé en 2015 un projet visant à élaborer un prototype de modèle macroéconomique à caractère générique et évolutif qui puisse être adapté aux caractéristiques particulières de chaque pays en fonction de ses progrès économiques. Le processus d'élaboration, qui consistait à évaluer les besoins des pays africains en matière de modèles, à examiner la littérature existante, à concevoir le prototype, à le mettre au point et à le tester, s'est poursuivi pendant une grande partie de 2015 et 2016 avant que ne commence l'adaptation réelle du prototype et son application dans les pays.

21. Depuis lors, la CEA aide les pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des modèles macroéconomiques afin de faciliter leur processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Dans certains pays, le processus a consisté à sonder les besoins des pays, notamment ceux de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, de Djibouti, de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone ; à mettre à leur disposition des outils d'analyse économique, des connaissances et des compétences en matière d'analyse économique, en particulier en économétrie et en modélisation en général ; et à promouvoir la

collaboration entre les institutions des différents pays. Ces enquêtes venaient éclairer le processus d'élaboration du modèle et les séances de formation correspondante en modélisation, en prévision, en simulation des politiques et en analyse économique en général.

22. Plusieurs pays en sont actuellement à différentes phases d'élaboration ou de mise en œuvre du modèle. Ainsi, le modèle final a été mis en œuvre (étape 3) en Algérie, au Burundi, à Djibouti, en Gambie et au Ghana ; des missions de cadrage et de formation initiale (étape 2) ont eu lieu en Égypte, en Éthiopie et en Mauritanie ; enfin, des missions de cadrage pour analyser les besoins (étape 1) ont été organisées au Cameroun, au Kenya, au Sénégal et en Sierra Leone. Ce travail a contribué à renforcer l'analyse des politiques macroéconomiques dans les États membres, comme en témoignent les prévisions et les simulations des produits du modèle qui ont été utilisées lors des négociations avec les donateurs à Djibouti et en Gambie et lors des discussions budgétaires au Ghana.

### **Renforcement de la planification nationale pour assurer un développement régional équilibré**

23. La CEA a contribué à l'élaboration d'un nouveau cadre de développement pour l'Éthiopie et ses différentes régions qui définissait les priorités et les interventions destinées à remédier aux déséquilibres régionaux dans le cadre du plan national prospectif décennal du pays pour la période 2020/21-2030/31. En Éthiopie, la planification du développement national consiste en grande partie dans la planification économique, peu d'attention étant accordée à la planification de l'aménagement du territoire et à ses incidences sur les résultats économiques. En outre, les liens intersectoriels entre les principaux secteurs économiques ont été faibles. L'Éthiopie dans son ensemble et les différentes régions du pays ont également du mal à améliorer leur compétitivité, à attirer les investissements, à développer leur potentiel de ressources et à devenir des pôles dynamiques de transformation économique.

24. Pour remédier à ces lacunes, la CEA a aidé la Commission nationale de planification de l'Éthiopie à mettre au point un cadre de développement visant à orienter les priorités régionales en matière de développement en fonction des objectifs nationaux de croissance et de transformation. Dans ce processus, les représentants de toutes les régions et de tous les secteurs ont été consultés afin de renforcer la concordance des processus de planification de l'aménagement du territoire et de planification économique et celle de leurs priorités à divers échelons. La CEA a également contribué au renforcement des compétences techniques et des capacités des représentants des régions et des secteurs en Éthiopie par le fait que les intéressés ont exploité son guide à l'intention des décideurs sur l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national.

25. Ces efforts ont contribué à renforcer les politiques de développement territorial inclusif et équitable en Éthiopie, comme en témoigne le fait que le pays s'est doté pour la première fois d'un cadre de développement régional. Pour avoir défini des priorités à respecter en matière d'exploitation du potentiel de ses régions pour réaliser son plan prospectif décennal, le cadre susvisé va assurer un développement régional équilibré et de meilleurs résultats économiques et sociaux pour tous.

### **Exécution du plan national de développement gambien (2018-2021)**

26. En 2018, le Gouvernement gambien a lancé son plan de développement à moyen terme – le plan national de développement pour 2018-2021 – axé sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. La réussite de ce plan repose sur la coordination des activités

de tous les ministères, départements et organismes et l'existence d'un engagement ferme de leur part, accompagnés d'un solide cadre de suivi et d'évaluation.

27. Conscient du rôle que la CEA joue dans les efforts de développement des pays africains par les services de développement des capacités qu'elle fournit pour les appuyer, le Gouvernement gambien, représenté par une délégation de haut niveau du Ministère des finances, a pris contact avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) pour lui demander de l'aider à renforcer les capacités de ses fonctionnaires en matière de planification et de budgétisation, en vue d'améliorer sensiblement la mise en œuvre de son plan national de développement. Comme suite à cette demande, une session de formation des formateurs d'une durée de deux semaines portant sur la gestion axée sur les résultats a été organisée en décembre 2018 à Banjul en collaboration avec le bureau gambien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En application des enseignements tirés par le Gouvernement gambien lors d'une conférence internationale organisée en mai 2018 à Bruxelles pour mobiliser les ressources nécessaires à ses projets phares décrits dans son plan, deux conditions essentielles d'organisation d'une autre conférence de mobilisation des ressources ont été dégagées, à savoir la disponibilité des capacités humaines et institutionnelles requises en matière de gestion de projets et l'élaboration de propositions de projet susceptibles de recevoir le soutien des banques. Par la suite, un stage intensif de formation pratique d'une semaine a été organisé en juin 2019.

28. Ce stage participait de la volonté du Gouvernement de renforcer les capacités de ses fonctionnaires pour combler ses déficits de capacités ressentis et soutenir ses réformes visant à renforcer l'élaboration de propositions de projet susceptibles de recevoir le soutien des banques pour assurer la mise en œuvre effective du plan national de développement 2018-2021. Il avait pour objet de familiariser les participants avec l'utilisation de certains outils de formulation, de rédaction et de gestion des propositions de projet, ces activités étant fortement liées aux différentes priorités définies dans le plan de développement national. Ces travaux s'inscrivaient dans le droit fil des cibles 1.b, 5.1, 5.5, 5.a, 5.c, 8.1 à 8.9, 10.1, 10.4, 10.7, 17.1, 17.6, 17.8 à 17.15 et 17.17 à 17.19 des objectifs de développement durable et des priorités correspondantes de l'Agenda 2063.

29. Ces efforts visaient à renforcer la capacité des pays africains – en l'occurrence la Gambie – à élaborer et à gérer des politiques publiques efficaces, comme en témoignent le niveau élevé de participation (37 fonctionnaires gambiens, dont 10 femmes) et le taux élevé de satisfaction (95 %). Ils ont également abouti à l'élaboration d'une proposition de projet visant à accroître la production laitière en Gambie que le Gouvernement a l'intention de soumettre à ses partenaires de développement. C'est une des nombreuses propositions qui sont en cours d'élaboration en Gambie. Cette proposition est l'une des nombreuses qui sont en cours de développement par la Gambie.

## **D. Prestation intégrée de services par les bureaux sous-régionaux de la CEA**

### **Baisse du taux de chômage en Afrique du Nord**

30. La CEA a organisé un dialogue régional de haut niveau sur les stratégies et les politiques de développement en faveur de la création d'emplois en Afrique du Nord. Ce dialogue, qui a servi de plateforme au secteur public, au secteur privé et à la société civile, a mis en exergue les réformes politiques nécessaires à court, moyen et long terme, pour éliminer les goulots d'étranglement existants et les difficultés liées au marché du travail. En outre, l'analyse des chaînes de valeur régionales a permis de

déterminer les secteurs présentant des complémentarités entre les pays membres et offrant de meilleures perspectives d'emploi. L'analyse a été étendue au secteur de l'économie bleue.

31. En apportant une assistance technique à la Banque centrale d'Égypte, au Ministère de l'économie de l'Algérie et à la Banque centrale de Mauritanie, la CEA a inauguré la mise au point de modèles macroéconomiques nationaux reflétant les principales caractéristiques de chaque économie, le but étant d'évoluer vers des politiques macroéconomiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'emploi.

32. La CEA a incité les États membres à s'intéresser à l'analyse des distorsions dans l'allocation des ressources et les politiques publiques. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le Haut-Commissariat au plan du Maroc – l'autorité statistique nationale – sur l'élaboration d'un modèle quantifiant ces distorsions, afin d'orienter les allocations de ressources vers les secteurs qui présentent davantage de potentiel en matière de création d'emplois.

33. Pour promouvoir la coordination de l'action des nombreux partenaires œuvrant dans le domaine de l'emploi, la CEA a entrepris de collaborer avec des institutions internationales, dont la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque africaine de développement, des instituts de recherche tels que le Brookings Institute et toute une série de partenaires nationaux, comme le Conseil économique, social et environnemental du Maroc, afin de définir des domaines d'action communs. En outre, le mécanisme de coordination sous-régionale a adopté une feuille de route révisée (2019-2020) pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mettant notamment l'accent sur l'emploi.

34. Grâce à l'assistance de la CEA et à la coopération Sud-Sud, le Maroc et la Mauritanie ont pu adopter officiellement le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). Le nouveau système a permis d'améliorer la méthode d'établissement des comptes nationaux (en ce qui concerne la couverture de la collecte des données, la prise en compte du secteur informel, la méthode de calcul des variables du secteur financier et les autres normes).

35. Suite aux modifications apportées aux comptes nationaux et grâce aux diverses innovations introduites, le produit intérieur brut (PIB) de la Mauritanie a été révisé pour tenir compte de ses composantes réelles. Ce changement de base de calcul du PIB fait passer sa valeur à 203 385 000 000 ouguiyas en 2014, soit une augmentation de 25 % par rapport au montant obtenu, pour la même année, avec le précédent système de comptabilité (162 648 000 000 ouguiyas, selon le SCN 93).

### **Monnaie unique des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

36. En 2019, la CEA a mis en œuvre aux niveaux national et régional 27 projets dans les domaines de la sensibilisation, de la recherche de consensus et de l'assistance technique, notamment, dans le but de faire avancer le programme de monnaie unique des 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

37. En 2018, la Commission de la CEDEAO avait demandé l'appui de la CEA pour évaluer la mise en œuvre de la feuille de route concernant l'introduction de la monnaie unique d'ici à 2020. Peu de progrès ont été réalisés depuis l'adoption, en 1987, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, l'institution suprême de la CEDEAO, d'un programme de coopération monétaire, destiné à ouvrir la voie à l'adoption par la sous-région d'une monnaie unique à une échéance initialement fixée à 1994, mais reportée à plusieurs reprises.

38. L'échéance de 2020 a été fixée en 1995, en même temps qu'une feuille de route qui a été évaluée par la CEA. Cette évaluation a poussé la Commission et ses États membres à accélérer les progrès et à prendre en compte les options proposées pour la mise à jour de la feuille de route. Grâce à l'assistance technique qu'elle a fournie, la Commission a pu dégager un consensus qui a conduit à trois décisions importantes en 2019 : premièrement, l'adoption d'un cadre de politique monétaire pour la monnaie unique ; deuxièmement, l'adoption d'un modèle de banque centrale pour la CEDEAO ; et troisièmement, l'adoption du nom de la nouvelle monnaie.

39. Dans ce contexte, la CEA a mis au point un certain nombre de produits du savoir, notamment les profils STEPS (structural transformation, employment, productivity and society – transformation structurelle, emploi, productivité et société) de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Liberia, qui ont permis d'établir un diagnostic de l'état de la diversification économique et de la transformation structurelle dans ces pays, et une étude de fond sur la mesure de la dynamique démographique au service du développement en Afrique de l'Ouest. Ces efforts ont contribué à faire avancer le programme d'intégration régionale, comme le montrent l'adoption du cadre monétaire régional et celle du modèle de future banque centrale de la CEDEAO. L'adoption de ce cadre est une étape importante vers l'harmonisation de la politique monétaire, une fois la monnaie lancée. Les États membres de la CEDEAO ont convenu de fonder leur future politique monétaire sur un régime de change flexible, ciblant l'inflation.

40. L'adoption du modèle de banque centrale est une étape clef de nature à faciliter les discussions ultérieures relatives aux autres réformes nécessaires pour passer au lancement final de la monnaie unique de la CEDEAO. En outre, les États membres ont convenu que l'adoption de la monnaie unique serait suivie de la création officielle de la Banque centrale de la CEDEAO.

### **Stratégies nationales de diversification économique pour l'Afrique centrale**

41. Des stratégies nationales de diversification économique sont poursuivies dans le but de surmonter les fluctuations des prix des produits de base. C'est ainsi qu'en Afrique centrale, la CEA est très active dans les pays sélectionnés (Cameroun, Congo et Tchad). Le travail de la CEA dans ce domaine a également été étendu à la Guinée équatoriale, à la République démocratique du Congo et à Sao Tomé-et-Principe.

42. La CEA a élaboré un certain nombre de produits du savoir, et organisé une concertation connexe de haut niveau pour analyser les progrès, les perspectives et les défis que présentent la diversification économique, la transformation structurelle et les questions connexes, mais également pour aider à la formulation de propositions de valeur nationale de certains pays d'Afrique centrale. La proposition de valeur nationale définit les caractéristiques propres à chaque pays de la sous-région, y compris ses avantages comparatifs et compétitifs et les autres atouts et possibilités qu'il présente. Les produits du savoir comprennent un profil de la série STEPS, diagnostiquant l'état de la diversification économique et de la transformation structurelle dans la sous-région, une étude de fond sur la transformation numérique en Afrique centrale, une publication sur le rôle de la planification du développement dans la réalisation des objectifs de développement durable, une attention particulière étant accordée à la diversification et à l'industrialisation (objectifs 8 et 9), et une étude d'impact sur l'effet de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique centrale.

43. Toutes ces études et réflexions ont servi de base à la concertation de haut niveau avec des entités étatiques et non étatiques, qui a abouti à l'adoption de positions et de points de vue communs sur la manière d'accélérer la diversification économique dans la sous-région. C'est ainsi que, lors de la réunion qu'ils ont tenue en octobre 2019,

les ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale ont décidé d'axer le prochain programme triennal conclu avec le Fonds monétaire international non seulement sur des mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique mais, tout autant, sur des questions structurelles à moyen et long terme telles que la diversification économique.

44. Les travaux menés par la CEA sur l'itinérance et la cybersécurité, notamment des études, des dialogues politiques de haut niveau et des actions de sensibilisation, ont mis en évidence la nécessité de réduire les coûts d'itinérance en Afrique centrale et de créer une zone de réseau unique, constituant un des mécanismes de nature à stimuler et faciliter le commerce intrarégional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

#### **Mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est**

45. Dans ce contexte, la CEA a beaucoup coopéré avec les pays concernés, à savoir l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et les Seychelles. Organisée en collaboration avec le Gouvernement érythréen, le PNUD et le bureau du coordinateur résident, la vingt-troisième réunion annuelle du Comité intergouvernemental sous-régional d'experts et de hauts fonctionnaires s'est tenue à Asmara en novembre 2019, attirant plus de 300 participants de la sous-région. A cette réunion, le Gouvernement érythréen a notamment demandé un soutien supplémentaire en 2020 dans les domaines de l'économie bleue et de l'énergie.

46. Dans l'ensemble, les travaux effectués dans ce domaine ont porté sur l'approfondissement de l'intégration régionale et ont été réalisés principalement grâce à un certain nombre de produits du savoir, notamment un rapport sur l'évolution de la situation macroéconomique et sociale en Afrique de l'Est en 2019, qui compare les résultats obtenus aux objectifs visés aux niveaux national, régional et international, un document d'un groupe spécial d'experts évaluant l'état de la cohésion sociale, et une étude entreprise avec l'organisation TradeMark East Africa, mesurant l'impact des mesures de facilitation du commerce sur le secteur manufacturier dans la sous-région. Une étude menée à la demande de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sur les causes profondes de la stagnation du niveau du commerce au sein de la CAE a été commentée par les secrétaires généraux des ministères du commerce et soumise à nouveau en avril 2019, apportant ainsi une contribution importante au débat sur la manière de supprimer les goulots d'étranglement existants dans le domaine du commerce.

47. S'agissant des efforts à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA a mené une série d'analyses d'impact concernant les États membres (Burundi, Comores, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda), ainsi qu'un rapport plus complet présentant une évaluation, à l'échelle sous-régionale, de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui a été publié conjointement avec l'étude de l'organisation TradeMark East Africa en décembre 2019. Ce rapport qui est, à ce jour, la seule évaluation sous-régionale de la Zone de libre-échange continentale africaine, souligne la nécessité d'accélérer l'intégration régionale en Afrique orientale et présente une série de recommandations à cette fin, qui ont permis de lancer le débat lors des forums nationaux organisés par la suite dans les pays susmentionnés et qui ont incité l'Ouganda et le Rwanda à demander des analyses plus élaborées et plus détaillées.

48. La CEA a également élaboré une stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine, répondant ainsi à une exigence du programme de travail pour 2019 du Ministère de l'industrie, du commerce et des coopératives du pays. Un événement régional a été organisé en mars 2019 à Arusha (République-Unie

de Tanzanie), conjointement avec l'East African Business Council, afin de sensibiliser le secteur privé aux négociations en cours sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

49. Une campagne vidéo a été lancée afin de sensibiliser le grand public à la Zone de libre-échange continentale africaine ; elle a débouché sur la production de deux courtes vidéos expliquant les avantages d'ordre général de la Zone de libre-échange et ses avantages spécifiques pour les jeunes. Les vidéos ont été largement diffusées, notamment sur les chaînes de télévision nationales et lors du sommet des entreprises de haut niveau du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) qui s'est tenu en septembre 2019 à Nairobi et auquel ont participé quatre présidents de la sous-région. En 2019, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a participé à plus de 30 conférences et apparitions télévisées dans toute la sous-région, préconisant d'accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et expliquant ses avantages potentiels.

50. Faisant suite à la demande d'aide de la Communauté de l'Afrique de l'Est concernant l'élaboration de sa stratégie de promotion du tourisme, la CEA a organisé un forum sous-régional sur la question, dans le but de déterminer les grandes priorités de cette communauté économique. Le forum sous-régional a été suivi de six forums consultatifs nationaux dans les États membres de la CAE : Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan du Sud. Les forums nationaux, qui ont servi à préparer la stratégie sous-régionale, ont été suivis d'une réunion de validation sous-régionale pour finaliser la stratégie. La CEA a également fourni au Kenya des services consultatifs sur la question des comptes satellites du tourisme. Enfin, une étude sur le financement durable du tourisme a exploré différents modèles et options de financement. Elle a donné lieu à un dialogue politique de haut niveau, ce qui a déclenché une demande de services consultatifs supplémentaires.

### **Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe**

51. Dans ce domaine, la CEA a mis en œuvre plusieurs initiatives, notamment la production de connaissances et la recherche sur les politiques axée sur la transformation structurelle, l'emploi et la productivité par le biais des profils STEPS, dans trois États membres (Eswatini, Malawi et Maurice). Les profils ont porté tant sur la manière dont les États membres pourraient réaliser leur transformation structurelle en facilitant la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et du secteur privé en général, que sur les principaux défis qui attendent ces pays et les possibilités qui s'offrent à eux.

52. En outre, un rapport d'orientation a été produit sur l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe. Il a été le document de base du débat et des recommandations de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique australe, qui s'est tenue au Royaume d'Eswatini du 11 au 13 septembre 2019. La réunion a offert à des acteurs très divers une importante tribune pour parler de stratégies et politiques d'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe.

53. Les principales recommandations de la réunion portent notamment sur la nécessité de développer une plateforme de collaboration pour renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, d'établir des liens étroits entre ces entreprises et les multinationales dans le processus de production et, pour les États membres, de créer de meilleures incitations par le biais de politiques budgétaire et monétaire visant à soutenir ces entreprises en Afrique australe.

## **E. Pays en développement sans littoral**

54. La CEA a fourni un appui technique à l'Éthiopie pour encourager le secteur privé à investir dans le secteur de l'énergie. À cette fin, la Commission a entrepris un examen du cadre réglementaire du pays pour les investissements dans son secteur de l'électricité. L'étude a été menée dans le contexte de la production d'électricité par le secteur privé afin de fournir les parcs industriels en Éthiopie et dans le cadre d'un memorandum d'accord entre la CEA, le Ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie et le fonds de développement des infrastructures Africa50.

55. La CEA a aussi collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour réaliser l'examen à mi-parcours du Programme de développement des infrastructures en Afrique. En tant que membre du Comité directeur, la CEA a également participé à la préparation de la deuxième phase du Programme, notamment en appliquant les critères de sélection des projets, ancrés dans la définition des priorités des projets régionaux. Cela est important dans la mesure où les corridors régionaux permettent aux pays sans littoral non seulement de participer efficacement au commerce intra-africain, mais également d'accéder à la mer, facilitant ainsi le commerce international.

56. La CEA encourage également la coopération entre les pays africains sans littoral et les pays en développement de transit dans le développement des infrastructures et l'intégration régionale. Ainsi, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a formulé les orientations stratégiques pour l'après-2020 relatives à la sécurité routière en Afrique, adoptées à la quatrième Conférence africaine sur la sécurité routière tenue à Addis-Abeba en août 2019. Ces orientations seront particulièrement utiles face à l'augmentation attendue du trafic transfrontalier qui résultera de la Zone de libre-échange continentale africaine.

57. Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 en Afrique en matière d'infrastructure, la CEA a fourni une assistance technique à l'Angola, à l'Érythrée et à l'Éthiopie dans le domaine des statistiques énergétiques et en vue d'attirer les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie. De plus, la CEA a formé 22 fonctionnaires érythréens, éthiopiens, somaliens et soudanais à la modélisation énergétique. En collaboration avec la Fondation RES4Africa, elle a également mis au point une méthode pour évaluer l'efficacité du cadre réglementaire du secteur de l'électricité dans les pays africains. Des experts de neuf pays africains ont été formés à l'utilisation de cette méthode et entameront donc des études de cas nationales en 2020.

## **III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **A. Développement du secteur privé, mécanismes de financement novateurs et développement des infrastructures**

58. La CEA a mis en place un programme visant à aider les États membres à créer des mécanismes de financement novateurs pour financer le développement de leurs infrastructures. La majorité des États membres africains étant incapables de combler leurs énormes déficits infrastructurels qui s'élèvent à plus de 93 milliards de dollars par an pour les dépenses d'équipement et la maintenance, il est de la plus haute importance qu'ils recherchent et exploitent des sources de financement novatrices.

59. Pour aider les États membres à mobiliser les capitaux publics et privés nécessaires au financement de leurs infrastructures, la CEA a organisé une série de

sessions de formation, de conférences et de séminaires-retraites à l'intention des investisseurs institutionnels en vue de les sensibiliser aux possibilités d'investissement dans des projets d'infrastructure en Afrique. En avril 2019, elle a organisé la deuxième de ces manifestations au Kenya, en collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la National Association of Securities Professionals, le Groupe de la Banque mondiale et le Kenyan Pension Fund Investment Consortium (KEPFIC), regroupant des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs installés au Kenya et aux États-Unis dans le but de faciliter les investissements et le cofinancement d'infrastructures durables au Kenya.

60. Cette conférence a été inspirée par le grand succès obtenu lors d'une conférence similaire d'attraction des investissements organisée au Sénégal en mars 2017, qui a permis au Chicago Teacher's Pension Fund et à l'Alameda County Employee's Retirement Association, un fonds de pension ayant son siège à Oakland (États-Unis), de réaliser des investissements à impact d'un montant de plus de 50 millions de dollars dans des projets d'infrastructure en Afrique du Sud, au Mali, en République démocratique du Congo et au Sénégal.

61. La conférence d'avril 2019 avait pour objectif de sensibiliser les participants aux obstacles de politique générale, réglementaires et fiduciaires entravant la mobilisation de l'épargne-retraite nationale pour financer les infrastructures sur le continent. Elle a réuni plus de 40 fonds de pension, gestionnaires d'actifs et spécialistes du secteur établis aux États-Unis, qui représentaient ensemble des actifs sous gestion d'un montant d'environ 1 000 milliards de dollars, et 12 fonds de pension membres du KEPFIC (qui gère actuellement des actifs d'un montant de 2 milliards de dollars), en vue d'étudier les possibilités d'investissement dans les infrastructures, l'immobilier, le capital-investissement et d'autres secteurs au Kenya.

62. Ces efforts ont contribué à démultiplier les instruments de financement novateurs en Afrique, comme le montre la manière dont les résultats de la conférence ont stimulé l'appétit pour les investissements novateurs dans les projets d'infrastructure et de logement au Kenya. La conférence a marqué une étape productive vers des engagements à investir au moins 200 millions de dollars dans la région. Grâce à sa coopération continue avec le Gouvernement kényan, la CEA a fait de grands progrès dans la création et le renforcement de partenariats entre des investisseurs établis aux États-Unis et des fonds de pension kényans placés sous la coordination du KEPFIC, permettant à ces investisseurs de constituer des entreprises avec des partenaires locaux pour réaliser leurs investissements au Kenya.

## **B. Alignement des plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063**

63. La CEA a aidé les États membres à utiliser des outils pour suivre et aligner leurs plans de développement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Dans ce cadre, un atelier de formation sur la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports a été organisé du 27 au 29 août 2019 à Addis-Abeba pour présenter cet outil à davantage de pays. Des représentants de 13 pays ont reçu une formation sur l'utilisation de la boîte à outils pour l'alignement des plans nationaux de développement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Pendant l'atelier, l'accent a été mis sur l'importance d'un flux intégré de résultats allant de l'impact aux effets puis aux produits, ainsi que sur la nécessité de limiter le nombre d'indicateurs pour chaque couche de résultats.

64. En décembre 2019, 18 pays s'étaient inscrits comme utilisateurs de la boîte à outils et avaient intégré au portail les cadres de résultats de leurs plans nationaux de développement. Des efforts sont en cours pour aligner ces plans sur les objectifs de

développement durable et l'Agenda 2063, cinq pays ayant franchi la moitié de ce processus d'alignement. Désormais, la Commission travaillera avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies afin de promouvoir l'utilisation de la boîte à outils dans plus de pays.

### C. Numérisation

65. La CEA a aidé la Commission de l'Union africaine à formuler une stratégie numérique pour l'Afrique, c'est-à-dire une stratégie continentale de transformation numérique conçue pour exploiter les avantages de la numérisation et appuyer le développement du commerce en ligne, de l'identité numérique et des programmes d'économie numérique en appui à la Zone de libre-échange continentale africaine. C'est ainsi que le Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques a été lancé par la CEA pour soutenir les efforts des États membres visant à tirer pleinement parti des avantages de la numérisation en faveur du développement du continent.

66. Le Centre d'excellence a principalement élaboré un cadre conceptuel complet pour orienter les travaux sur le continent dans le domaine de la numérisation et pour rationaliser la fourniture aux États membres de l'appui technique et du renforcement des capacités nécessaires. Il a, par conséquent, adopté un processus de diagnostic des possibilités de la numérisation en partenariat avec la Pathways for Prosperity Commission. Dans le cadre de ce processus, le Centre d'excellence applique le modèle de maturité numérique, qui évalue l'état de la numérisation dans divers pays cibles.

67. La CEA travaille également à la mise en place du programme Digital Earth Africa, qui vise à créer une plateforme adaptée exceptionnelle pouvant traduire plus de 50 années d'observation de la Terre par imagerie satellite en informations et en indications sur les changements de la terre et de la mer en Afrique. Digital Earth Africa s'appuiera sur la technologie de cube de données pour offrir une structure et des outils uniques au niveau du continent qui démocratisent la capacité à traiter et à analyser des données satellites et les transforment en informations prêtes à l'emploi sur l'état environnemental du continent et d'autres processus. Le programme sert d'élément de base dans les efforts du continent visant à exploiter les ressources informationnelles en faveur de l'avènement d'une société de l'information et d'une économie axée sur les connaissances en Afrique. Il propose une nouvelle manière de créer des infrastructures de données solides, qui reposent sur des milliers de milliards d'observations uniques et qui peuvent offrir une meilleure compréhension de l'évolution de l'environnement et des informations permettant aux gouvernements africains, aux organisations non gouvernementales, aux entreprises et aux individus de prendre de meilleures décisions.

68. Avec l'appui de la CEA, le Nigéria a recensé les conditions de la numérisation des processus visant à lier les bases de données des différentes agences participant à la lutte contre les flux financiers illicites et met en place un programme de renforcement des capacités pour améliorer l'efficacité des programmes établis dans le pays pour lutter contre ces flux. À partir de l'expérience acquise au Nigéria, la CEA prévoit d'adapter le programme à d'autres pays en 2020. Elle travaille aussi avec des fournisseurs de logiciels pour améliorer l'interopérabilité des systèmes numériques existants des États membres en vue de combattre de manière globale la mauvaise pratique de la fausse facturation commerciale.

#### **IV. Coup de projecteur sur l'utilisation par la CEA de la technologie pour améliorer la qualité et le degré d'actualité des recensements**

69. La CEA a mis en œuvre un programme d'appui aux pays pour la mise en œuvre du cycle de recensements de la population et des logements de 2020. Parmi les domaines d'intervention du programme figurait la promotion des applications technologiques dans la conduite des recensements, par opposition aux méthodes traditionnelles manuelles et sur papier. L'utilisation de la technologie dans les recensements améliore la qualité des données collectées, la disponibilité des résultats du recensement et la communication des résultats en temps utile. Collecter des données relatives à des personnes et aux maisons dans lesquelles elles vivent à l'aide d'une tablette et d'un questionnaire structuré réduit les risques d'erreurs de collecte d'informations et le temps consacré à cette collecte – un problème courant dans les recensements traditionnels sur papier. La collecte numérique des données réduit le temps consacré à nettoyer, valider et tabuler les données avant de publier les résultats. En conséquence, comme le montre une évaluation menée par la CEA, la technologie jouera un rôle majeur dans le cycle de recensements africains de 2020, plus de la moitié des pays prévoyant d'effectuer le leur avec des moyens numériques.

70. Cependant, la CEA a sous-estimé les difficultés que les États membres ont rencontrées dans la transition des recensements sur papier aux recensements numériques, principalement parce qu'ils ne disposaient pas de tous les outils et logiciels numériques nécessaires. Pour surmonter ces difficultés, elle a développé une application qui chargerait automatiquement le bon logiciel sur chaque tablette et en assurerait la distribution dans la bonne zone. Cela réduit considérablement le risque d'erreur et la quantité de travail (et donc le coût) nécessaire à la préparation des tablettes, tout en accélérant le processus.

71. Le Kenya, un des pays cibles du programme d'appui, a mené un recensement numérique en août 2019 grâce à 163 000 tablettes. La CEA a fourni une assistance technique au Bureau national kényan des statistiques, pour l'utilisation de l'application de recensement. Sur la base des résultats de ce recensement, la CEA a organisé une réunion de groupe d'experts sur la collecte et la diffusion électroniques des données des recensements à l'intention des autres pays qui prévoient d'effectuer un recensement numérique dans les années à venir.

72. Le travail mené dans ce domaine a contribué à renforcer la production de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles en Afrique, comme le montre la réduction considérable du temps nécessaire à la configuration des tablettes, par rapport au temps qu'il aurait fallu au Bureau national des statistiques pour le faire manuellement. Au total, l'utilisation de l'application a permis de gagner 506 jours, améliorant ainsi considérablement la disponibilité des données en temps utile.

#### **V. Tirer parti des partenariats pour le développement durable**

##### **A. Collaboration et coordination pour la mise en œuvre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

73. La CEA a lancé des activités concernant le lien entre paix, sécurité et développement, qui constitue l'un des thèmes du Cadre Union africaine-Organisation

des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parmi ces activités, menées en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, on peut citer une réunion sur la mise en œuvre de la stratégie régionale de la Corne de l'Afrique qui s'est tenue en juillet 2019 et le rôle de premier plan joué par la CEA dans la mise en œuvre des éléments socioéconomiques de ladite stratégie.

74. La CEA est l'une des entités des Nations Unies engagées dans l'étude prospective Sahel 2043, qui fait partie de l'initiative des Nations Unies visant à assurer une plus grande synergie entre les actions de développement et la lutte contre le terrorisme, pour promouvoir la paix dans toute la région du Sahel. À la lumière des conclusions de cette étude, la CEA a organisé une concertation dans plusieurs pays, afin de discuter des synergies entre le travail humanitaire, la promotion du développement et la paix et la sécurité. En outre, répondant à une demande de la CEDEAO souhaitant un appui technique à son équipe chargée du Programme de développement communautaire pour réviser et aligner sa stratégie pour le Sahel sur l'étude prospective Sahel 2043, la CEA a organisé un atelier technique avec ledit Programme afin d'élaborer une feuille de route pour réviser cette stratégie. La révision de la stratégie sera effectuée en 2020.

75. En outre, la CEA s'efforce de renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans la promotion du programme « Reconstruire en mieux », pour des investissements résilients face aux changements climatiques en matière de reconstruction et de développement des régions touchées par les cyclones au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe, ainsi que dans le cadre du travail commun sur l'indice de sécurité humaine, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine.

## **B. Partenariats pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA**

76. Les partenariats novateurs noués avec un large éventail de parties prenantes nationales, régionales et mondiales restent d'une importance capitale pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA. En 2019, la CEA a signé un certain nombre d'accords-cadres avec un large éventail de partenaires. Il s'agit notamment des partenaires suivants : la société de services financiers MasterCard, pour la promotion de l'inclusion financière et numérique partout en Afrique ; la compagnie d'assurance multinationale AXA, pour évaluer le rôle de l'assurance maladie privée en matière d'accès à des soins de santé de qualité ; la société d'extraction de phosphate et d'engrais OCP SA, pour explorer les innovations dans l'agriculture sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agricole ; le Global Green Growth Institute, pour coopérer en matière de partage des connaissances et de renforcement des capacités en rapport avec la croissance verte et le développement à l'épreuve du climat ; la Fondation de pépinières d'entreprises d'Arménie et la Banque africaine d'import-export, pour entreprendre des recherches et acquérir des connaissances factuelles en vue de l'élaboration de politiques en matière d'innovation, de science et de technologie pour l'Afrique, ainsi que l'Université de Turku (Finlande), dans le même domaine.

77. En outre, la CEA a noué des partenariats avec un certain nombre de groupes de réflexion, afin d'évaluer les incidences des politiques d'intégration et de diversification économiques sur les économies africaines. Enfin, en partenariat avec l'Union africaine et le PNUD, la CEA a mis au point un cadre commun d'indicateurs régionaux, reprenant 63 indicateurs tirés à la fois du Programme de développement

durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, qui servira à préparer le rapport de situation semestriel de la région.

## VI. Conclusions

78. Les principaux enseignements de la période considérée sont exposés ci-après.

79. La Commission reste un acteur clé dans l'action menée aux niveaux mondial et continental pour répondre aux priorités en Afrique. La plupart des résultats obtenus par les sous-programmes de la CEA ont été jugés pertinents au regard des besoins des États membres et des bénéficiaires et conformes aux orientations stratégiques de la Commission. Ils ont, en effet, renforcé la fonction de la CEA consistant à définir les priorités, ainsi que son rôle stratégique dans l'articulation et la formulation des politiques dans la région.

80. Grâce aux interventions qu'elles a menées dans le cadre de sa fonction de mobilisation et de sa fonction opérationnelle, la CEA a pu renforcer efficacement les capacités des États membres en ce qui concerne un large éventail de questions de développement. Il convient toutefois de s'efforcer de suivre une approche plus intégrée et multidimensionnelle de la prestation de services consultatifs.

81. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux États membres pour les aider à utiliser les outils de suivi et à aligner leurs plans de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, la CEA a mis en place un programme de développement des capacités qui lui a permis de faire connaître à des agents d'un nombre encourageant de pays la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports ; d'autres pays sont inscrits comme utilisateurs de la boîte à outils et ont intégré au portail les cadres de résultats de leurs plans nationaux de développement. Désormais, la Commission travaillera avec les équipes de pays et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies afin de promouvoir l'utilisation de la boîte à outils dans un plus grand nombre de pays.

82. Grâce aux efforts concertés de la CEA, les pays ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et se sont lancés dans l'élaboration de stratégies nationales pour améliorer leur compétitivité. La CEA a contribué à l'élaboration de ces stratégies nationales en aidant les États membres à identifier à la fois les lacunes existantes et leurs avantages comparatifs et compétitifs, en vue de se diversifier ainsi que de développer ou d'intégrer des chaînes de valeur dans le cadre de l'Accord. Ce soutien a permis à la CEA de faire mieux connaître les travaux qui relèvent de sa fonction opérationnelle et d'en accroître la crédibilité.

83. Comme le reste du monde, l'Afrique est confrontée à un double défi sans précédent : une récession mondiale et la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19). La CEA a joué un rôle de premier plan dans l'action coordonnée menée avec les États membres face à la pandémie de COVID-19, notamment en effectuant une analyse approfondie de l'impact de la pandémie en Afrique. Elle a également offert aux pays africains une tribune pour élaborer et arrêter des positions communes dans le cadre de leurs négociations avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux. Les choix que feront les décideurs pendant l'année à venir détermineront les résultats des pays africains durant la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, qui vient de commencer.